

Décision n°D2020-2095 du 25 juin 2020

**Objet : Avenants n°2 aux marchés 19 00 102-103 - Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Lot n°1 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Nord. Lot n°2 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Sud.**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.5211-3 L.5211-9, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'arrêté n°A2018\_298 du 5 septembre 2018 portant délégation de signature du Président à Monsieur Antoine Valbon, Directeur Général des Services ;

**Vu** les projets des avenants n°2 aux marchés n° 19 00 102-103 ;

**Considérant** la nécessité de conclure des avenants aux marchés n°19 00 102-103 - Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Lot n°1 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Nord. Lot n°2 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer les avenants suivants :

- Avenant n°2 au marché 19 00 102 - Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Lot n°1 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Nord, avec Le groupement SECURI-COM (Mandataire), sise 321, rue du Luxembourg 83500, LA SEYNE SUR MER et HUARD (co-traitant), ayant pour objet de préciser la répartition des prestations entre les co-traitants.
- Avenant n°2 au marché 19 00 103 - Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Lot n°2 : Maintenance des installations d'alarme anti intrusion, du contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments du Grand-Orly Seine Bièvre - Secteur Sud, avec Le groupement SECURI-COM (Mandataire), sise 321, rue du Luxembourg 83500 LA SEYNE SUR MER et HUARD (co-traitant), ayant pour objet de préciser la répartition des prestations entre les co-traitants.

Accusé de réception en préfecture  
094-200058014-20200630-  
D2020\_2095\_av2-AR

Date de réception préfecture :  
30/06/2020

**Article 2 :** Précise que les dépenses sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 25/06/2020

**Pour le Président  
Par délégation**

**Le Directeur Général des Services**

**Antoine VALBON**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
094-200058014-20200630-  
D2020\_2095\_av2-AR

Date de réception préfecture :  
30/06/2020